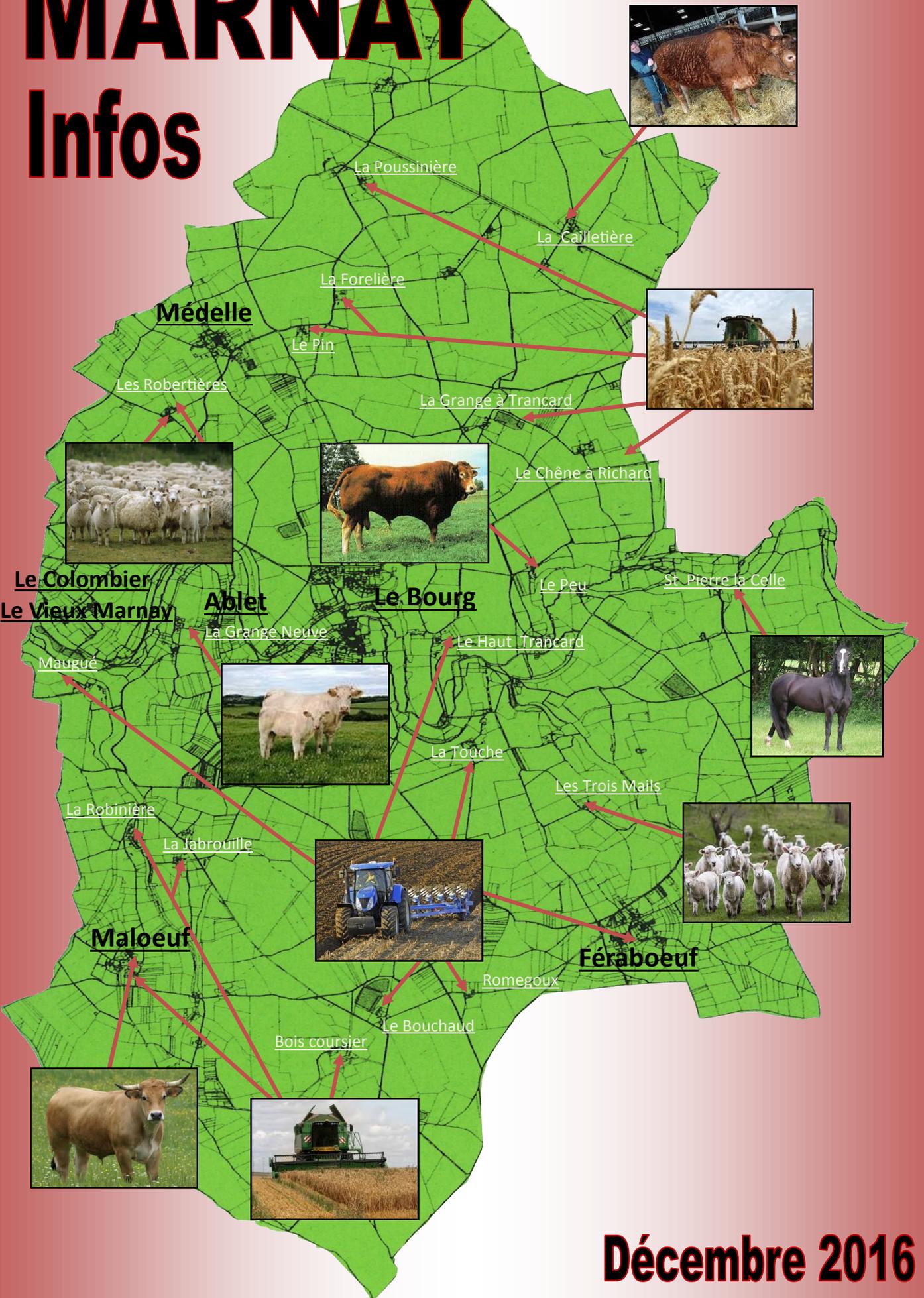
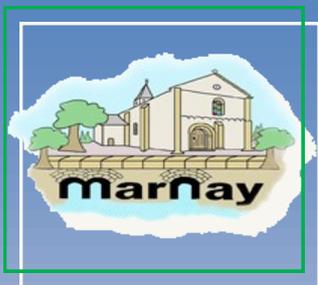


MARNAY

Infos



Décembre 2016



Le mot du Maire



En cette fin d'année 2016, c'est toujours avec le même enthousiasme que je vous présente ce bulletin municipal qui retrace les événements, les réalisations et les activités de la commune.

Vous avez pu constater que la couverture est consacrée à nos agriculteurs qui restent les principaux acteurs économiques de notre commune, et les plus nombreux de notre nouveau canton de Vivonne (16 communes). Il me semble important de vous le signaler, et, à travers ces exploitations, vous faire découvrir notre territoire communal.

L'année 2016 est marquée par l'ouverture d'une troisième classe, désormais l'école compte 63 enfants. Nous espérons que cette ouverture va perdurer au fil des années. Les quatorze naissances de cette année nous donnent bon espoir pour le futur, continuons à invoquer Saint Bitochon !!!

Outre les réalisations que vous allez parcourir dans ce bulletin, la commune a commencé le projet important de rénovation de l'église et de sa mise en conformité.

Ce projet ne peut être engagé sans un diagnostic poussé sur la structure du bâtiment, sur les limites de la préservation patrimoniale et sur les équipements existants afin d'estimer précisément la nature des travaux à effectuer et leur montant.

Le programme des travaux envisagé porte sur la rénovation extérieure et intérieure ainsi qu'une mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité incendie de l'édifice. La surface utile totale de l'édifice est d'environ 330 m².

C'est un investissement important qui se financera par des subventions et un emprunt sur une longue durée. Souhaitons que ce projet fasse de notre patrimoine vieux de mille ans au cœur de notre village un lieu éternel.

Le projet de l'ancienne poste, dernier bâtiment communal à restaurer, est toujours à l'étude.

Je tiens à saluer l'engagement des bénévoles au sein des associations, à ceux qui apportent de l'animation et qui participent activement à la vie sociale de Marnay.

Je vous souhaite au nom de toute l'équipe municipale de très bonnes fêtes de fin d'année et je vous convie aux vœux de la commune le 12 janvier 2017 à la salle des fêtes. Je reste à votre écoute et à votre disposition.

*«Le bonheur
est le sourire du coeur.»*

Bien sincèrement
Christian Chaplain,
Votre maire

Le conseil municipal :

Le maire : Christian Chaplain.

Les adjoints : Mickaël Guitton, Priscilla de Pas, Aurore Caignot.

Les conseillers :

Jérôme Caron, Jean-François Dillot, Guillaume Giraud, Marie Lavenac, Michel Pasquay, Marc Prot, Benoît Richard, Maximin Royer, Bella Seixas-Gomes et Danielle Veau.

Les employés municipaux :

Secrétaire de mairie :

Marie-Jo Bonneau



Agent chargé de la restauration :

Fabienne De Carvalho

ATSEM et accompagnatrice
du transport scolaire :

Christine Brimaud



Agent responsable de la garderie
et aide aux grandes sections :

Nathalie Bergeonneau

Agents du service technique :



Pierre Fleurant



Pascal Gabet

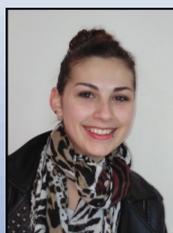


Stéphane Guillon

Agent d'entretien en contrat CAE

(contrat d'aide à l'emploi) :

Marion Richard



Mairie

2 rue des écoles
86160 MARNAY
Tél. : 05 49 59 40 44
Fax : 05 49 58 13 68
contact@marnay.fr
Site internet :
www.marnay.fr

Jours d'ouverture :
Tous les jours
sauf le samedi
de 8 h 30 à 12 h
et de 14 h à 17 h 30

Attention nouvelle
adresse mail :
contact@marnay.fr

En cas d'urgence :

Gendarmerie 17
Pompiers 18
Samu 15
Médecin de garde : voir presse
Samu social (sans abris) 115
Enfance en danger 119
Appel d'urgence européen 112



Naissances	Date
Marcus GIRAUD	10/12/2015
Michelle GUILLEMARD	22/12/2015
Athelstan DAUTE	07/01/2016
Firmin ROY	24/01/2016
Jeanne PLISSON	29/01/2016
Julien RENAUD	12/04/2016
Helena PRE	14/04/2016
Lilwen BRIMAUD	23/04/2016
Alixé RENAUDON	23/05/2016
Romane PERRET	31/05/2016
Mayane CARDOSO	14/06/2016
Fanny VINCENT	09/07/2016
Chloé BOUHIER	18/07/2016
Inès BOUHIER	18/07/2016



Mariages	Date
Christine BIGAUD et Thierry MORIN	13/02/2016
Janet OLDHAM et Graham BIRCHFIELD	19/03/2016
Sabrina GRIMAUD et Mathieu DAUTE	14/05/2016
Céline BOISSIER et Patrick WIBAUX	03/09/2016



Décès	Date
Marie-Sophie CORNETTE (née CORDIER)	12/01/2016
Raymond TAMISIER	17/03/2016
Jacques BARTHE	25/04/2016



Agence postale



Vous pouvez venir acheter des timbres, des enveloppes pré timbrées, des Colissimos emballages, envoyer des recommandés, des colis, etc.



Les personnes qui possèdent un compte à la banque postale peuvent venir retirer de l'argent (maximum 350 €), payer avec leur carte, déposer de l'argent, etc.

Bref, l'agence est un service de proximité intéressant. La discrétion est de rigueur et, en aucun cas, votre compte n'est connu !

Investissements réalisés en 2016



<i>Dépenses</i>	<i>Montant HT</i>
3 Lampadaires solaires	8 970.00 €
Achat d'un transpalette	343.50 €
Drapeau français et un support Modèle « Liberté Egalité et Fraternité » et un écusson porte drapeau	236.05 €
Matériel de reliure pour les registres	666.85 €
Restauration église Maitrise d'œuvre par l'Agence Technique Départementale	5 580.00 €
10 tables ,20 bancs et un rack	1 866.30 €
Amplificateur pour malentendant	342.58 €
Une tondeuse autoportée	21 400.00 €
Un copieur couleur	2 400.00 €
Illuminations	627.37 €
Panneaux de signalisation routière et numéros de maisons	1 091.00 €
Caniveaux rue des écoles	12 246.72 €
2 Radiateurs électriques salle des archives	434.70 €
Mobilier pour la nouvelle classe	916.68 €
Mise en accessibilité trottoir multiservice	625.00 €

Ces dépenses ont été subventionnées par le département au titre de l'ACTIV (Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne) :

Les travaux de rénovation et d'accessibilité des établissements recevant du public sont subventionnés à hauteur de 70% soit 10 507 €, les travaux d'aménagement du bourg et lieux dits, à hauteur de 51% soit 11 593 €.

Le conseil municipal, dans le cadre du vote du budget 2016, n'a pas augmenté le taux des 3 taxes locales.

TAXES	Taux 2015	Taux 2016
habitation	16.71	16.71
foncier bâti	9.99	9.99
foncier non bâti	31.44	31.44

**Les finances communales restent saines et stables
malgré la baisse des dotations de l'état et du département.**



Les travaux réalisés

Lotissement Pied Follet

Les souches des arbres abattus en 2015, ont été arrachées pour laisser place à un cheminement enherbé.

Mare de Féрабоeuf

Pour la deuxième année consécutive, la mare de Féрабоeuf a été nettoyée par une entreprise avec du matériel spécialisé amphibie afin de préserver l'éco-système : (faucardage, dragage et ramassage de végétaux).



Programme d'investissement voirie

- Trois voies ont été refaites en Profilovia (enrobé à chaud fibré) : Petite route de Champagné au lieu-dit Féрабоeuf, route des Robertières, et sortie de Marnay vers la déchèterie.

- Une deuxième tranche de la réfection des caniveaux en résine a été réalisée rue des écoles.



Autres travaux

- Une borne électrique a été installée, fin mars 2016, pour recharger les véhicules sur le parking face à la mairie.



Le coût de l'investissement est de 12 825.00 € HT, ce qui laisse à la commune un coût net de 1 282.00 € HT.

Financement : Etat 50%
Régions 20%
Syndicat Energie Vienne 20%
Communes 10%.

- L'abri-bus de Maloeuf a été refait en bois et, pour la sécurité de nos enfants, un éclairage solaire a été installé sur celui-ci ainsi que ceux de Médelle, Féрабоeuf.

- La salle des archives a été rénovée, isolée et ventilée (pose d'une VMC, 2 radiateurs et rayonnement).

- La tondeuse, datant de « 1998 », a été remplacée par une nouvelle plus performante.

- La mairie a changé son copieur couleur.

- Le puits de Bois Morin a été refait.

- Suite à l'ouverture de classe, l'achat de mobilier s'est avéré nécessaire (bureau, chaises, tableau,...).



- Un programme de mise aux normes pour les établissements recevant du public (ERP) a été établi sur 3 ans.

Pour 2016 a été effectué :

- le cheminement en bicouche, vers le multiservice.
- Des bandes visuelles sur les différentes portes de la mairie et de la salle des fêtes ainsi que ses sanitaires.

- Une boucle magnétique (micro) à la mairie pour les malentendants.

- Les sanitaires de la salle des fêtes ont été changés ainsi que les portes, et un garde corps à l'extérieur.



Les travaux en cours

- La restauration de l'église a commencé par une étude de diagnostic avec relevé complet du bâtiment. Le marché a été attribué à Nathalie AUBIN, Architecte du Patrimoine, pour un coût de 12 000 € HT.



Nef

- L'Agence Technique Départementale dirige l'ensemble de la maîtrise d'œuvre pour un montant de 5580.00 € HT.

- L'ADAP : Accessibilité pour les personnes en situation de handicap continu en 2017 avec le multiservice et le groupe scolaire.

- Le document unique d'évaluation des risques professionnels est mis en place par la Communauté de Communes qui charge une technicienne de rédiger ce document. Mme Laurence RAULT a rencontré tous les agents de Marnay sur leur lieu de travail et va recenser tous les besoins dans le cadre de la prévention des risques.

- Un plan de maîtrise sanitaire obligatoire pour la restauration scolaire est élaboré par un prestataire, LASAT : (objectifs : conseil, assistance technique et rédaction du document plan de maîtrise) pour un montant de 2 109.75€.

Informations

Fleurissement

La visite annuelle de la commission Villages Fleuris a eu lieu le 28 juin 2016.

La commission a apprécié le travail d'embellissement du bourg. Le fleurissement autour de la mairie et des maisons privées a contribué au prix d'encouragement d'un montant de 170 €.

Cimetière

La procédure de reprise de concessions est terminée depuis cet été. Cela a duré 4 ans et a permis de reprendre 81 concessions en état d'abandon.

Droit de préemption

Le conseil municipal, lors de la séance du 24 mars 2016, a décidé d'instituer un droit de préemption sur des secteurs du territoire communal inscrits en zone U et zone N de la carte communale. Ce droit de préemption donne à la commune la priorité en cas de vente sur ces parcelles.

Terrain multisports

Le parking au stade a été agrandi afin d'embellir cet espace de loisirs. Ce dernier remporte un vif succès; nous vous rappelons que le prêt du filet pour le badminton et le volley s'effectue à la mairie (charte de prêt à signer).



Les arrêtés en vigueur

Chiens et chats en divagation

Interdiction des chiens et chats en divagation : en tant que propriétaire, vous devez surveiller vos animaux afin qu'ils n'aillent pas faire leurs excréments ailleurs que chez vous ou alors vous devez les ramasser! Pensez également que les animaux perdus sont envoyés à la SPA qui facture la prestation à la mairie. Les propriétaires de chiens 1^{er} et 2^e catégorie ont l'**obligation** de déclarer ces chiens à la mairie. Des documents à remplir leur seront remis.

Incinération des végétaux

Il est **interdit de faire du feu toute l'année** sur l'ensemble du département de la Vienne. Voir l'arrêté préfectoral N° 2015-PC-031 en date du 29 mai 2015 affiché à la mairie ou sur le site internet : www.marnay.fr.



Tarifs communaux 2016

Salle des fêtes

Responsable : Mickaël GUITTON

Pour la location de la salle, s'adresser à la mairie. La capacité de la salle est de 110 personnes. Une armoire réfrigérée et un lave-vaisselle sont à la disposition des usagers.

Les tarifs sont les suivants :

- 125€ pour les habitants de Marnay (week-end),
- 250€ pour les habitants hors commune (24 heures) et 350 € (week-end),
- 38€ pour une réunion (habitants ou associations hors commune).

À la signature du contrat avec la mairie, le preneur de la salle doit déposer une caution de 500 € (restituée après état des lieux et remise des clés). Il doit présenter une attestation d'assurance (responsabilité civile).

Les équipements et matériels sont à la disposition des locataires. Après usage, tout doit être nettoyé et remis à sa place initiale.

Garderie

Nathalie BERGEONNEAU

- Le matin de 7 h 15 à 8 h 50 : 0,90 €
- De 16 h à 16 h 30 : gratuit
- Le soir de 16 h 30 à 18 h 30 : 1,90 €
- Le mercredi de 12h à 12h45 : gratuit

Cantine

Fabienne De CARVALHO

Les repas sont élaborés avec des produits locaux et validés par la mairie suivant un plan alimentaire.

Le repas est à :

- 2,80 € pour un enfant
- 4,60 € pour un adulte

Le service de cantine est assuré par Christine Brimaud et Nathalie Bergeonneau.

Transport scolaire

Accompagnatrice :
Christine BRIMAUD

Le transport est dû par trimestre.

- Un enfant : 27 €
- Deux enfants et plus : 47 €

La navette d'école à école est toujours gratuite.

A noter que le département a augmenté le transport scolaire de 94.09% :

- 2015/2016 : 7 465.14 €

- 2016/2017 : 14 489.12 €

Et de plus, l'aide financière de l'accompagnatrice a été supprimée (459,51€).

Cimetière

Concessions

Temporaire de 15 ans : 60 € (une seule place)

Trentenaire : 120 €

Cinquantenaire : 150 €

Concessions de reprise

Trentenaire : 340 €

Cinquantenaire : 370 €

Columbarium et jardin du souvenir

Concession de cases de 10 ans : 150 €

Concession de cases de 30 ans : 450 €

Concession de cavurnes de 30 ans : 245 €

Dispersion des cendres : 50 €

Matériel et services à la disposition des habitants de la commune

Tarifs photocopieur

Photocopie A4 (21 x 29,7) noir : 0,15 € couleur : 0,30 €

Photocopie A3 (29,7 x 42) noir : 0,20 € couleur : 0,40 €

Fax : 1 € la page.

Tables et Barbecue

- Situés sur le stade, des tables et un barbecue sont mis gratuitement à la disposition des habitants de Marnay. Ils doivent simplement être nettoyés en fin d'utilisation.

- 10 tables et 20 bancs sont à la disposition des habitants de la commune moyennant une location de 3 € pour une table et deux bancs, ainsi qu'une caution de 150 € : réservation en mairie.



Assainissement collectif

Suite à la loi NOTRe, les communes ont l'obligation de rendre leur assainissement collectif. La commune de Marnay a décidé de transférer son assainissement au syndicat Eaux de Vienne Siveer. Une harmonisation des tarifs est prévue dans les années à venir sur tout le département.

Assainissement non collectif

Les propriétaires possédant un assainissement non collectif non conforme (art. 4 cas 4) ont 4 ans pour faire les travaux de remise aux normes car leur installation présente un risque sanitaire. Tous les propriétaires concernés ont été informés par lettre recommandée des démarches à suivre et invités à une réunion d'informations le 13 octobre 2016. Il faut auparavant faire réaliser une étude à la parcelle sur chaque terrain par un bureau d'études. Il est préconisé de se regrouper pour faire cette étude. Cela permettra de baisser son coût.

Les propriétaires qui souhaitent bénéficier des aides de l'état doivent avoir fait leur étude de sol avant le 27 janvier 2017. Ils ont alors un an pour réaliser les travaux par un professionnel et recevoir l'aide financière. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne verse une subvention de 60% du montant des travaux réalisés avec un plafond de 8 500€ sans conditions de ressources. Par ailleurs, ils peuvent bénéficier sous conditions de ressources d'un complément d'aides par l'Anah.

Sorégies

Vu le bilan de la consommation d'énergie de l'éclairage public, et suite à la délibération de principe en date du 17/12/2015, le conseil municipal a décidé de concrétiser cette réduction d'énergie par les travaux suivants :

- changer le temps de fonctionnement de l'éclairage public avec coupure de 22h à 6h30.
- remplacer les boules, les points lumineux vétustes et modifier les points lumineux inadaptés.
- remplacer les relais type appareil interface télécommandé.

Le budget estimé à 44 853,05 € HT sera réparti sur 2017 et 2018 pour atteindre la performance énergétique de l'étiquette A+.

Les subventions seront versées à hauteur de 80% sur le HT par la Région, l'ADEME, le Syndicat Energies Vienne et le Fonds de Financement de la Transition Energétique.

Le coût pour la commune reviendra à 10 409 € TTC.

Agence Technique départementale

Au 1^{er} janvier 2017, la commune ne pourra plus disposer de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme.

D'autre part, la communauté de communes ne souhaite pas dans l'immédiat se doter d'un service mutualisé d'instruction des autorisations et actes d'urbanisme.

De nombreuses communes font appel à l'Agence Technique Départementale de la Vienne (ATD 86) qui propose un service d'urbanisme comprenant notamment un volet d'instruction des autorisations d'urbanisme, service auquel les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme font appel depuis le 1^{er} juillet 2015.

A partir du 1^{er} janvier 2017, la commune va donc faire appel à l'ATD.

Le service est payant, pour un dossier de base permis de construire (PC) 190 €,
pour une déclaration préalable (DP) 133 € et
pour un certificat d'urbanisme opérationnel (CUB) 38 €

par instruction de dossier à la charge de la commune et non pas au particulier dépositaire de la demande.



Démarches

DEMARCHES D'URBANISME

-Pour les déclarations préalables de travaux (DP)
 -Demandes de certificats d'urbanisme (CU)
 -Demandes de permis de construire (PC)
 Adressez-vous à la mairie ou consultez le site internet : service-public.fr
Attention : une demande en mairie doit être faite pour **TOUS** travaux

PERMIS DE CONSTRUIRE (obligatoire pour toute construction supérieure à 20 m ²)	Formulaire cerfa n° 13406*02 à retirer ou à télécharger sur le site internet	Dossier à fournir en 5 exemplaires
DECLARATION PREALABLE Obligatoire pour tous travaux ou constructions inférieurs à 20 m ² (abri de jardin-garage-piscine...)	Formulaire cerfa n° 13703*02 à retirer ou à télécharger sur le site internet	Dossier à fournir en 2 exemplaires
CERTIFICAT D'URBANISME 2 types de CU (d'information ou d'opération)	Formulaire cerfa n° 13410*01 à retirer ou à télécharger sur le site internet	Dossier à fournir en : -2 exemplaires pour une demande simple d'information -4 exemplaires pour une demande opérationnelle

DEMARCHES ETAT CIVIL

Déclarer une naissance	Mairie du lieu de naissance	Dans les 3 jours ouvrés qui suivent l'évènement
Reconnaissance antérieure	Mairie du domicile	Par le père avant le 9 ^{ème} mois
Se marier	Mairie du domicile	Dossier à constituer et à déposer 2 mois avant le mariage
Déclarer un décès	Mairie du lieu de décès	Le plus tôt possible
Obtenir un extrait d'état civil	Mairie du lieu de l'acte	Gratuit- joindre une enveloppe timbrée pour réponse
Carte nationale d'identité Gratuit sauf en cas de perte ou vol	Mairie du domicile	Justificatif de domicile + 2 photos (se renseigner à la mairie)
Duplicata livret de famille	Mairie du domicile	Gratuit sur demande écrite
Passeport	Certaines mairies	La plus proche Gençay (sur rendez vous)
Légalisation de signature	Mairie du domicile	Gratuit- signature devant le maire

Pour faire suite à la prise de compétence du PLUi par la communauté de communes et pour s'assurer d'une organisation partagée dans le cadre du PLUi, une Charte de Gouvernance a été signée entre la communauté de communes et les 16 communes membres.

Ce document permet d'acter les fondements du projet de territoire et les principes de construction du PLUi de la communauté de communes des Vallées du Clain.

Un planning a été mis en place pour l'élaboration du PLUi que vous pouvez voir ci-dessous



* PPA : Personnes Publiques Associées.

* COPIL : Comité de Pilotage :

- membres du bureau de la communauté de communes
- directeur général de services
- techniciens de la communauté de communes
- 2 référents du bureau élus.

* PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

* CDPENAF : Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

Pendant la durée de l'élaboration du PLUi, la commune ne peut pas modifier ses zones constructibles et non constructibles. Il faut attendre l'approbation du PLUi, toutefois vous pouvez demander l'intégration de zones constructibles qui seront étudiées lors des enquêtes publiques.



L'école

Quoi de neuf à l'école de Marnay?

L'année 2015/2016 a été marquée par le départ de l'ensemble des enfants de l'école en classe de découverte à Coutières dans les Deux-Sèvres. Ce séjour s'est déroulé du 23 au 25 mai. Les enfants ont découvert le milieu de l'eau, ils ont étudié les 5 sens mais ils ont également eu une expérience de vie en collectivité avec nuitées.

L'année a également été ponctuée par l'annonce de l'ouverture d'une troisième classe.

La rentrée 2016 /2017, s'est donc faite avec 3 classes :

- classe des petits et des moyens :

20 élèves avec Pauline Chaintré directrice et Christine Brimaud (ATSEM).

- classe des grands :

24 élèves avec Anne Cousseau, Annie-Paule Aigron et Nathalie Bergeonneau (aide).

- classe des CP : 18 élèves avec Laëtitia Remacle.

La salle de motricité a été réaménagée pour pouvoir accueillir la classe des grands.

Cette année, le projet de l'école est « le temps ». Aussi, chacune des classes travaillera autour de ce thème. Les grands et les CP sont allés à Poitiers le 18 novembre pour explorer le temps dans l'art et le temps au fil des saisons. Les petits travaillent autour des saisons et font régulièrement des promenades pour observer la nature.

Comme chaque année, nous vous donnons rendez-vous le mardi 13 décembre à partir de 18h30 pour le marché de Noël.

Les rythmes scolaires

Les enfants du RPI continuent à bénéficier de la nouvelle organisation des rythmes scolaires; chaque lundi de 15h à 16h, ils suivent une activité encadrée par des professionnels et des agents dédiés à l'école.

Au programme cette année:

- jeux d'expression théâtrale avec l'Arantelle.
- initiation à la musique avec Sébastien Flatreaud.
- Jeux de société et lecture d'albums avec Christine et Nathalie (agents communaux).
- jeux d'opposition avec le judo club de Vivonne.
- Activités sport avec l'Arantelle.

Le programme est varié et permet aux enfants de s'initier à des activités qu'ils rencontrent moins souvent. L'équipe enseignante nous donne de bons retours sur ces temps périscolaires.

CCAS



Le CCAS, Comité Communal d'Action Sociale, a pour mission première d'aider les personnes en difficulté à traverser une période délicate. C'est l'assistante sociale qui monte le dossier d'aide qui sera ensuite examiné par la commission.

Le CCAS organise aussi un repas annuel des anciens qui a lieu chaque année au printemps. 70 personnes se sont retrouvées le dimanche 3 avril dans une ambiance chaleureuse.





Du 18 au 21 juillet, 11 jeunes se sont retrouvés à Marnay pour faire des travaux d'embellissement sur la commune; au programme cette année : réfection des grilles du cimetière et de l'école, lazure des panneaux d'affichage, du banc du cimetière et de quelques tables extérieures. Les jeunes étaient encadrés par une animatrice de la communauté de communes. Nous remercions les bénévoles pour leur fidélité : Bernard Joly, Michel Pasquay et Marc Prot. Ils transmettent leur savoir-faire aux jeunes générations. C'est Mickaël Guillon, 1er adjoint, qui supervisait entre autre le barbecue pour les repas faits par Danielle et pris au stade.

Formalités administratives



Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne (**e-recensement**) sur le site www.service-public.fr/papiers-citoyenneté puis « recensement, JDC et service national ».

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, (soit à la mairie, soit dans le coffre-fort via internet) est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

RETROUVER « MA JDC SUR MOBILE » EN UN CLIC SUR SMARTPHONE APPLE OU ANDROID (App Store ou Google Play)

Après avoir effectué la **Journée défense et citoyenneté (JDC ex JAPD)**, en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère de la Défense :

www.defense.gouv.fr/jdc



Vous pouvez prendre contact auprès du CSN de Poitiers

Mail
csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Téléphone
05.49.00.24.69

Courrier
Centre Du Service National De Poitiers
Quartier Aboville - BP 90647
86023 POITIERS CEDEX



La fusion

Présentation du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud :

Suite au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), les anciens syndicats de rivières ont dû fusionner au 1^{er} janvier 2016.

Le nouveau **Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud** reprend la compétence des milieux aquatiques sur les rivières : la Clouère, le Clain amont (jusqu'à la limite nord à Iteuil), la Vonne et les affluents le Palais et la Rhune. Il est présidé par **M. BELLIN Philippe**, aidé par trois vice-présidents **M. BIBAUD André** (Clouère), **M. PIN Olivier** (Clain amont jusqu'à Voulon) et **M. POIRIER Frédy** (la Vonne, le Palais et Clain de Vivonne à Iteuil).

Le nouveau territoire comprend 38 communes et représente 420 km de cours d'eau principaux. Le syndicat est soutenu financièrement par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental, et a voté un budget d'environ 450 000 € pour l'année 2016.

Deux techniciens et six agents d'entretien interviennent sur les différents cours d'eau : entretien de la végétation, travaux de restauration, études, piégeage, sensibilisation,...

Nous restons à votre disposition pour plus d'information :

Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud
24 avenue de Paris
86700 COUHE
05 49 37 81 34

Secteur Clouère, Clain de Vivonne à Iteuil, Palais/Rhune :
BRANGEON Anne clain.sud.anne@gmail.com 06 80 98 12 41
Secteur Clain jusqu'à Voulon, Bouleure, Vonne :
MIRLYAZ Manuel
clain.sud.manuel@gmail.com 06 81 59 74 25

Subventions aux associations pour 2016

ASSOCIATIONS	2016
ACCA	250,00
A P E	600,00
FOIRE PRODUITS TERROIR	500,00
COOPERATIVE SCOLAIRE	550,00 + 1 500,00 (classe découverte)
AMICALE POMPIERS GENCAY	80,00
AMICALE POMPIERS VIVONNE	80,00
AGE D'OR	300,00
SOUVENIR FRANÇAIS	200,00
UNC	200,00
GARDON VIVONNOIS	100,00
ASSOCIATION FSL 86	45,00
USEP	70,00
MOTO CLUB MARNAY	150,00
VIVRE A MARNAY	250,00
TOTAL	4 875,00
RESTOS DU CŒUR (budget CCAS)	200,00
SECOURS CATHOLIQUE (budget CCAS)	200,00
COUP DE POUCE (budget CCAS)	250,00
BANQUE ALIMENTAIRE (budget CCAS)	60,00
TOTAL	710,00

Agenda 2016



5 janvier 2016 Assemblée Générale de l'Age d'Or.
21 janvier 2016 : Vœux du maire.
31 janvier 2016 : Loto des Marcassous.



9 février 2016 : Carnaval de l'école.
23 février 2016 : Repas de l'Age d'Or.



8 mars 2016 : Concours de belote.
Du 11 au 9 mars 2016 : Cabaret des Marcassous.
18 mars 2016 : Assemblée Générale de la Foire aux Produits du Terroir.



3 avril 2016 : Repas du Centre Communal d'Action Sociale.
30 avril 2016 : Troc'o plantes de Vivre à Marnay.



8 mai 2016 : Commémoration de la guerre 1939-1945
avec dépôt de gerbes au monument aux morts.
24 mai 2016 : Repas de l'Age d'Or.
23 au 25 mai 2016 : Voyage des élèves de l'école.
28 mai 2016 : Randonnée Vivre à Marnay.
29 mai 2016 : Concours de Pétanque.



17 juin 2016 : Kermesse des écoles.
26 juin 2016 : Assemblée Générale de la chasse.



26 juillet 2016 : Pique Nique de l'Age d'Or.
18 au 21 juillet 2016 : Les Chantiers Jeunes.
29 juillet 2016 : Journée au Puy du Fou de la Foire au produit du Terroir.



25 août 2016 : Commémoration à la stèle André Moreau.



septembre 2016 : Assemblée Générale et Repas de Vivre à Marnay.
30 septembre 2016 : Assemblée Générale de l'APE.



4 octobre 2016 : Concours de belote.
9 octobre 2016 : 40^{ème} Foire aux Produits du Terroir.



11 novembre 2016 : Commémoration de la grande guerre 1914-1918 avec dépôt de gerbes au monument aux morts.

Novembre 2016 : Théâtre Délirescène, 7 représentations de «Aux frais de la princesse».

26 Novembre 2016 : Soirée folk.
26 Novembre 2016 : Randonnée Vivre à Marnay.



6 Décembre 2016 : Repas de Noël de l'Age d'Or.
13 Décembre 2016 : Marché de Noël des écoles.
Ce marché de Noël est ouvert à toute la population.



12 janvier 2017 : Vœux du maire.





La parole est aux associations



L'année 2016 a débuté par le traditionnel Loto qui a eu lieu le 27 janvier. De nombreux lots ont fait la joie des grands et des petits.

C'est avec grand plaisir que les Marcassous ont vu revenir sur scène la troupe Arcsène pour 4 Soirées Cabaret qui ont rencontré un franc succès les 11/12 et 18/19 mars. Nous remercions toute la troupe Arcsène, dans laquelle nous sommes fiers d'avoir vu apparaître quelques Marcassous. Merci à tous de nous avoir une nouvelle fois fait partager rires et émotions grâce à un programme magnifique.

Le 17 juin a eu lieu la Kermesse des Marcassous organisée à l'école de Marnay dans une ambiance de guinguette avec jeux en bois, concert, déguisements (merci Marie) et bien sûr, des boissons, des gâteaux, des saucisses et une friteuse en bon état de fonctionnement !

Pour clôturer la fin de l'année scolaire, un pique-nique très convivial autour d'une danse préparée par les maîtresses a eu lieu le 1er juillet. Ce fut aussi l'occasion d'offrir aux CM2 qui vont rejoindre le collège un petit cadeau de départ et d'offrir à tous les parents un apéritif pour les aider à se préparer aux 2 mois de vacances de leurs enfants.

La joyeuse bande des Marcassous a débuté sa rentrée scolaire 2016 en même temps que les enfants en proposant aux parents d'élèves boissons fraîches, chaudes et gâteaux en ce premier jour d'école.

S'en sont suivis, la Foire Médiévale à Château-Larcher en septembre et la Foire de Marnay début octobre avec livres, crêpes, gâteaux, pêches à la ligne et surtout de la bonne humeur !

Puis, nous avons organisé le 27 novembre une soirée folk très conviviale animée par le groupe bal taquin pour le plaisir des grands mais aussi des plus petits.

Comme chaque année, la période de Noël a été l'occasion d'offrir aux enfants des 2 écoles un spectacle « le roi nu ou la farce de l'enfant roi » pour les plus petits et « l'arbre aux secrets » pour les plus grands et de clôturer l'année par le marché de Noël de l'école où les parents sont accueillis autour d'un vin chaud.

Vous pouvez dès maintenant retenir quelques dates pour 2017 : Loto des Marcassous le 29 janvier et les soirées cabaret les 17, 18, 24 et 25 mars à la salle des fêtes de Château-Larcher.

Nous tenons à remercier les élus, les enseignantes et enseignants, les partenaires, les parents, les grands-parents, les tontons, les tatas, les grands frères, les grandes sœurs, bref, tous ceux et celles qui nous aident, qui assistent à nos manifestations. Nous faisons tout cela pour notre RPI, nos écoliers, nos enfants...

Enfin, nous tous tenons particulièrement à remercier Sandrine et Séverine pour leur engagement depuis de nombreuses années.

Merci de la part de tous les élèves du RPI Château-Larcher Marnay !

Les Marcassous vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année !
Au plaisir de vous accueillir lors de nos prochaines manifestations.

Les Marcassous



ACCA (Association Communale de Chasse Agréée)

La saison 2015/2016 s'est très bien passée aussi bien pour les objectifs de l'A.C.C.A que pour la franche camaraderie qui règne tout au long des journées de chasse.

La saison 2016/2017 voit l'arrivée de nouveaux chasseurs et le départ de plus anciens. Ainsi va la vie d'une association qui a près de cinquante années d'existence.

L'A.C.C.A. remercie une fois de plus l'équipe municipale pour la subvention ainsi que pour le prêt du local où tous les chasseurs prennent plaisir à se retrouver.

Les membres du conseil d'administration :

- Pascal GABET (président)
- Jean-Marie LAURENDEAU (vice-président)
- Charles VAN MAERKEN (trésorier)
- Jean-Louis BELLAUD (secrétaire)
- Benoît RICHARD
- Jean-Pierre MEMAULT
- Damien BOUHIER
- Bernard JOLY
- Patrick BOISSEAU



Délirescène



Une fois encore, le mois de novembre a été pour notre troupe l'occasion de vous présenter la pièce « aux frais de la princesse » de Jean FRANCO. Nous avons pu compter comme toujours sur votre présence et votre fidélité et nous vous en remercions énormément.

Pour cette pièce, nous étions sept sur scène entourés de petites mains sans qui Délirescène n'existerait pas et sans qui rien ne serait possible !

Nous tenons également à remercier le Conseil Municipal qui comme toujours est un partenaire idéal à la concrétisation de notre projet.

En ce début d'année, nous allons mettre tout en œuvre pour trouver « une pièce » avec laquelle en novembre prochain nous nous retrouverons avec toujours autant d'impatience.

Le bureau : GABET Geneviève (présidente)
PASQUAY Adélaïde (vice-présidente)
FERRIER Alexandra (trésorière)
GABET Aline (secrétaire)
KOCIUBA Catherine
DUPUIS Marie-pascale
GRIMALDI Pascale.



Foire aux Produits du Terroir

Concours de pétanque

Composition du bureau :

Présidente : Danielle Veau

Vice-présidente : Carine Chagnon

Trésorier : Philippe Toulat

Trésorier adjoint : Patrick Boisseau

Secrétaires : Isabelle Boisseau – Laurence Carlot



Le tournoi de pétanque s'est déroulé le 29 Mai au stade de Marnay.

Malgré le temps pluvieux, le nombre de participants était plus important que l'année précédente.

Entre chaque averse, les « pétanqueurs » jouaient au milieu des flaques d'eau.

Le tournoi s'est donc déroulé en 3 manches au lieu de 4.

Il a été remporté par l'équipe de Gençay Thierry Vriet et Francis Gaillard devant notre 1^{er} adjoint Mickaël Guillon et son coéquipier Bruno Cassegrain que nous remercions pour l'organisation de cette journée.

La soirée s'est terminée autour du verre de l'amitié.

Nous vous attendons aussi nombreux l'année prochaine.

Soirée entre bénévoles de la foire

Comme le remarquait à juste titre un des participants à la soirée pot-au-feu du comité d'organisation de la Foire aux produits du terroir de Marnay, ce sont les « petites mains » qui sortent de l'ombre.

Sans eux, rien ne pourrait se faire. Samedi soir, la présidente Danielle Veau les remerciait de leur implication. Il faut savoir que ce sont soixante bénévoles qui se mobilisent, plusieurs jours durant, pour donner un coup de main au bon déroulement d'une fête pas comme les autres.



Foire aux Produits du Terroir

Le succès de la foire aux produits du terroir ne se dément pas; pour preuve, elle fêtait sa quarantième édition le 9 octobre 2016.

Les membres du bureau : Carine, Danielle, Isabelle, Laurence, Patrick et Philippe ainsi que les 70 bénévoles (citons les petits nouveaux : Benoit, David, Pascal et Patrick) ont assuré la réussite de cette fête comme ils l'avaient promis. N'oublions pas les enfants, qui se sont joint volontairement au service repas (Chloé, Clément, Elsa et Laurine).

Bien sûr, le soleil était au rendez-vous, ce qui a contribué au succès de cette journée.

Les exposants, toujours fidèles à ce rendez-vous, sont de plus en plus nombreux. Quelques modifications ont été effectuées pour essayer d'améliorer le bien être de tous. Un côté démonstration (farine, pains, tourneur...) devant la boulangerie et sur la place de l'église des stands pour promouvoir les produits du terroir.

Notre maire, M. Chaplain, entouré des maires des communes voisines ainsi que Mme Bertaud conseillère départementale et M. Chartier conseiller régional étaient présents.

Le vin d'honneur offert par la mairie a toujours autant de succès.

Le champ de Jean-François Dillot situé au chemin de la ferme était envahi par le vide grenier et par la démonstration de labour à l'ancienne avec des chevaux de trait.



Pour le repas, la viande était fournie par Mr Frédéric Poirier, éleveur sur la commune.

Quelques 580 repas ont été servis.

Pour la 40^{ème}, les associations Délirescène et le moto club ont participé à cette journée.

Tout au long de l'après midi la Dom'Banda et les tontons Flingueurs ont assuré l'ambiance.

Le traditionnel concours de broyés a été remporté par Mme Pré de Médelle.



Cette année l'heureuse gagnante de la tombola est Melle Stélla Lièvre qui a gagné un weekend de saveur. Tous les lots ont été distribués.

Le public venu nombreux a apprécié l'ambiance chaleureuse qui s'est dégagée tout au long de cette journée.

L'équipe de la Foire remercie la municipalité pour son aide apportée.

Nous vous présentons à tous nos meilleurs vœux pour l'année 2017.

Le repas des bénévoles est prévu le 4 Février 2017.



L'Âge d'or, le club des Aînés Ruraux de Marnay

L'assemblée générale s'est déroulée le 5 janvier sous la présidence de Maximin Royer, et en présence de Christian CHAPLAIN et de M. Jean GARCIA, Président départemental des Aînés ruraux de la Vienne.

Au cours de celle-ci, un rapide bilan de l'année écoulée a été fait. L'association compte 54 adhérents et 45 étaient présents.

Bureau :

Président : Maximin ROYER

Vice-président : Christian CHAPLAIN

Trésorière : Chantal THILLET

Trésorière adjointe : Michèle FLEURANT

Secrétaire : Chantal THILLET

Secrétaire adjointe : Monique GARETIER

Membres du bureau :

Bernadette ALPHONSE- Marguerite BOISSEAU- Yvette BRUNET- Bernard DEBENEST.

MANIFESTATIONS 2016 :

- Mardi 23 février : choucroute
- Mardi 8 mars : concours de belote
- Mardi 24 mai : repas de printemps
- Mardi 26 juillet : pique-nique
- Mardi 4 octobre : concours de belote
- Mardi 6 décembre : repas de Noël



Une vingtaine de membres se retrouvent pour des jeux de cartes ou de société ou simplement pour passer des moments de convivialité ensemble, tous les mardis après-midi. Des concours de belote ainsi que des repas sont organisés durant l'année.



Chaque jeudi, les courageux marchent!

N'hésitez pas à nous rejoindre!



MOTO-CLUB de MARNAY

Dans le cadre des 40 ans de la foire de Marnay, le Moto-Club a exposé des motos sur son stand, dont certaines anciennes, et présenté les différentes activités de son association. Une projection vidéo diffusait des images des randos auxquelles les membres ont assisté sur l'année ainsi que la rétrospective du championnat de ligue d'enduro Poitou-Charentes 2016. L'historique des endurances et enduros ayant eu lieu à Marnay a été retracé par l'intermédiaire de photos et affiches d'époque aimablement prêtées par Nadine et Pierrot de Médelle.



Sur le stand, les visiteurs ont pu échanger avec les motards qui ont partagé leur passion autour d'un verre de l'amitié offert par le moto-club.

A noter, cette année, l'excellente 2^{ème} place au championnat de ligue du marnaysien Grégory AIRAULT sur sa KTM 510 cm³, catégorie Ligue 2 / N3. Il a participé aux 6 courses de la saison (ici 2^{ème} en partant de la droite).



L'enduro prévu en 2017 ne pourra pas avoir lieu pour raison économique. Le budget nécessaire étant trop élevé au regard du nombre limité de concurrents, nous en sommes sincèrement désolés. A venir cependant sur l'année une randonnée (motos homologuées) sur notre grande commune et celles avoisinantes, moins contraignante à organiser qu'un enduro.

Nous remercions à nouveau tous les bénévoles qui nous accompagnent et participent à nos différentes activités ainsi que la municipalité pour la mise à disposition et le partage avec les chasseurs du local situé au stade.

Le club vous souhaite une très joyeuse année 2017.

Sportivement vôtre,

Les membres du Moto-club.

L'Union nationale des Anciens Combattants

La section de Marnay des Anciens Combattants comprend dix-neuf adhérents :

- 1939-1945 : 1 adhérent
- AFN : 15 adhérents
- Soldats de France : 3 adhérents.



Notre association organise les commémorations du 8 Mai, du 11 Novembre et du 25 Août avec la participation des porte-drapeaux et des enfants toujours présents.

Le bureau :

Président : Maximin Royer

Trésorier : Jean de Bourloeuuf

Secrétaire : Gérard Alphonse

Porte-drapeaux : Gérard Alphonse et Maurice Boisseau.

Marc David à l'honneur



Au cours de la cérémonie du 8 Mai, la médaille au titre de la reconnaissance de la Nation a été remise à Marc David par Maximin Royer, président de la section UNC de Marnay en présence de Christian Chaplain, maire.



Le 25 Août 2016, pour commémorer les actes de violence qui ont eu lieu dans le secteur, Christian Chaplain, maire de Marnay, Olivier Chartier, conseiller régional, des élus des communes voisines, et habitants de Marnay ainsi que de nombreux porte-drapeaux d'anciens combattants, étaient présents pour rendre hommage par un dépôt de gerbes au pied de la stèle André Moreau.



Le 11 novembre 2016, Cloé Guitton a lu le message de l'Union Française des Associations de Combattants et des victimes de Guerre.

La parole est aux associations



L'Association « *Vivre à Marnay* » propose des animations culturelles, sportives et de loisirs.

Le conseil d'administration est composé de Fabrice Bouhet (Président), Nathalie Bernard (secrétaire), Thierry Brimaud (Trésorier), Dominique Bouhet, Françoise Gonnin, Ludovic Dubois.

Cette année encore, nous avons pu compter sur les bénévoles de l'association pour animer nos différentes manifestations, et je les remercie chaleureusement pour leur contribution efficace et leur implication renouvelée au sein de l'association.

Cours de gymnastique douce

Nous avons eu pour la saison 2015-2016 seulement 14 personnes inscrites, contre 21 inscriptions pour la saison 2014-2015, ce qui a généré un déficit de 700 € cette saison sur l'activité. Devant les prévisions d'inscription encore en baisse en septembre 2016, nous avons décidé de ne pas reconduire cette activité, par manque d'adhérents. Nous le regrettons vivement, mais nous ne pouvions pas nous permettre d'avoir un déficit aussi élevé tous les ans.

Randonnée sur le secteur d'Ablet: 28 Mai 2016

Cette balade a rassemblé 20 personnes, parties à la découverte de nos chemins et sentiers communaux, et de l'histoire du hameau d'Ablet. Cette balade a été terminée plus tôt que prévue, du fait de l'orage dans l'après-midi. Un verre de cidre a clôturé la soirée.

Le 5ème « Troc o Plantes » du 30 Avril 2016

Il a eu lieu cette année sur le stade de Marnay, où les personnes qui le désiraient ont pu réaliser un hôtel à insectes, ou découvrir le fonctionnement d'une ruche d'abeilles, les plus petits étant occupés par une chasse au trésor.

L'échange de plantes-fleurs-aromatiques-fruitiers... a été convivial entre les 20 exposants et les curieux qui ne connaissaient pas le principe.

Le groupe des "Bonobos" de Gençay nous a offert de belles chansons de leur composition, pendant le verre de l'amitié, offert par l'association, et la vente de grillades, pour les plus courageux qui sont restés déjeuner, nous a permis d'équilibrer notre journée.



La



foire de Marnay: 10 Octobre 2016

L'association a réalisé ses "traditionnelles" crêpes qui ont été vendues malgré la fraîcheur matinale . C'est désormais la principale ressource financière de l'association, comme à ses débuts en 1983.

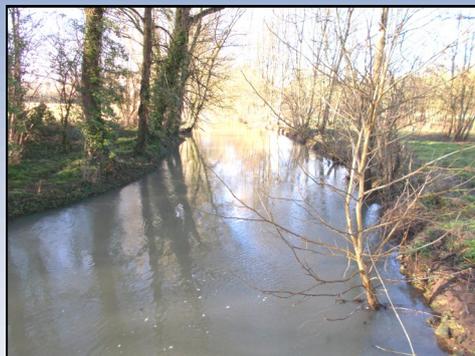
Rappelons que les livres retraçant l'Histoire de Marnay (écrits par Paul Renaudin, ancien Président de l'Association) sont toujours disponibles à la vente au tarif de 15 € (4 tomes au format A4: "Des origines au XVIII^{ème} Siècle", "Marnay au temps des Révolutions", "Lieux-dits partie 1", "Lieux-dits partie 2").



L'A.A.P.P.M.A : LE GARDON VIVONNOIS

Le Conseil d'Administration a été élu en Novembre 2015 pour une durée de 5 ans.

Président : SAPIN Rémy (06 34 50 72 11)
Vice Président : LOGNON Christian
Président d'honneur : FROUIN Jean
Secrétaire : GRANIER Dominique
Trésorier : RIVAULT Patrick



MEMBRES :

BUISSON Marc, CHARPENTIER Jean-Claude, DEBELLE Joël, DEJEAN Bernard, DELAVEAU Joël, DUBOIS Jean-Louis, EVRARD Charles, GIRARDIN Michel, LUCAS Jacky, MICHAUD Daniel, PASQUIER Bernard.

A.A.P.P.M.A. : Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques.

L'A.A.P.P.M.A s'occupe des ruisseaux et rivières des communes de Vivonne, Château-Larcher, Marnay, Marçay, Marigny Chemereau, Aslonnes et une partie d'Iteuil. Plus de 6500 € sont consacrés à l'alevinage en truites, brochets, tanches, gardons ...

Nous avons aussi la gestion de l'étang de Château-Larcher. L'étang est fermé à partir du 11 Novembre au 1^{er} week-end de Mars. Cette fermeture nous permet une meilleure gestion : un repeuplement en gardons, tanches, carpes... La pêche est ouverte à tous les pêcheurs possédant la carte départementale. La vidange complète aura lieu le 22 décembre 2016. Des travaux sont prévus pour faciliter les prochaines vidanges : changement de vanne. Un projet de labellisation d'un parcours « famille » est en cours.

Nous avons participé à la fête départementale à Payré début juin.

Le parcours truites sera installé à Vivonne sur le parcours canoë Kayak. Tous les deux ans, nous changerons de parcours. Nous mettons des truites arc-en-ciel tous les quinze jours à partir de l'ouverture pendant 6 semaines. Nous mettons des truites sur toutes les autres rivières pour l'ouverture et plus tard; les dates ne sont pas encore définies : peut-être à l'Assemblée Générale, qui se tiendra à Château-Larcher fin Janvier 2017.

La frayère à brochets de DANLOT n'a pas donné satisfaction : Les 150 brochetons de 12 à 20 cm sont remis dans les rivières.

Les cartes de pêche papier sont supprimées en 2017, il suffira de les prendre chez un revendeur internet qui vous les fera gracieusement : chez Marc BUISSON à Bellefontaine commune de Marigny-Chemereau. Son magasin de pêche vous accueillera pour un large éventail de produits. A Vivonne, chez M. DESBOUCHAGES : Briconautes et chez Vapoteux au centre-ville à côté de la pharmacie.



Informations paroissiales

Communauté catholique de Marnay

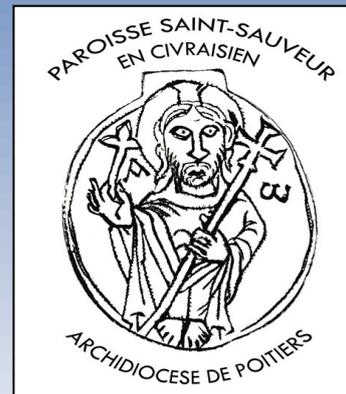
Église Saint-Pierre

Marnay fait partie de la Paroisse Saint-Sauveur en Civraisien

Presbytère , 5 rue de l'Abbé Gauffreteau 86160 Gençay

téléphone : 05.49.59.31.12

@ : paroissessaintsauveur@poitiers-catholique.fr



Le sceau de la paroisse est la reproduction d'une custode du XIème s. faisant partie du patrimoine de l'Abbaye Saint-Sauveur à Charroux

Le P. Claude MOUSSOLO, curé, en assure la coordination avec l'aide de prêtres coopérateurs ou auxiliaires résidant à Civray, Blanzay, Charroux, Couhé et Usson du Poitou.

La communauté chrétienne catholique de Marnay est à votre écoute et vous accompagne . En lien de fraternité avec les autres communautés locales et les différents services et mouvements de l'Église diocésaine, elle accueille vos demandes (*baptêmes, catéchisme, mariages, formation adultes, groupes de prière, service évangélique, sépultures, Secours Catholique...*).

Déléguée pastorale : Sophie Roy 06 85 62 69 62

L'église Saint-Pierre est ouverte à tous : vous pouvez en pousser la porte pour un moment de recueillement, de paix.

Une notice sur son histoire et son architecture s'y trouve à votre disposition.

(En cas de besoin, demander la clef chez Mme Marguerite Boisseau, 2 chemin du moulin.)

La messe est célébrée tous les dimanches à 10h30 à Saint-Maurice la Clouère (ou à Gençay pendant l'hiver) et à Marnay selon le calendrier consultable sur le site web de la paroisse :

www.poitiers.catholique.fr/saint-sauveur-en-civraisien/

Vous pourrez y trouver l'actualité, l'agenda, les horaires et lieux de messes et célébrations pour toute la paroisse et bien d'autres choses encore sur la vie de notre paroisse.

Chaque trimestre, vous recevez dans votre boîte aux lettres le journal paroissial "*Au Cœur de la Vie*". Ce journal offert à tous les foyers est un lien entre tous. Si vous ne le recevez pas, demandez-le ! (06 85 62 69 62) Pour écrire au comité de rédaction : Presbytère, Place du Maréchal Leclerc 86400 Civray. @ : coeur-de-la-vie@poitiers-catholique.fr.

Les élus de notre commune ont pris la mesure des travaux nécessaires pour garantir la solidité et la sécurité de l'église qui se trouve au cœur de notre village depuis 1 000 ans. Des études sont actuellement menées. Comme le prévoit la loi de séparation de l'Église et de l'État : « Toute église érigée avant 1905 est propriété de la commune mais affectée au culte . Selon ce régime d'affectation, le bâti et le mobilier ayant fonction cultuelle ne peuvent être aménagés, restaurés, transformés sans une collaboration étroite entre le propriétaire - la mairie – et l'affectataire – le curé de la paroisse ». C'est bien dans cet esprit de coopération que le projet avance. Merci à tous.



Pays des 6 Vallées

Bénéficiez d'un accompagnement neutre et gratuit pour la rénovation énergétique de votre habitat

Le Syndicat Mixte du Pays des Six Vallées a mis en place la **plateforme de rénovation énergétique ACT'e**. Si vous envisagez de réaliser des travaux, des conseillers peuvent vous apporter de précieux conseils sur le plan technique, administratif et financier. Ce service est neutre, indépendant et gratuit ce qui vous garantit la maîtrise de votre projet.

De la réflexion à la réalisation des travaux, les conseillers de la plateforme ACT'e vous accompagneront afin de vous aider à faire les meilleurs choix pour votre rénovation énergétique.

La première étape consiste à contacter l'**Espace Info Energie***. Des conseillers seront à votre disposition deux fois par mois dans les locaux de la communauté de communes.

*Un Espace Info Energie prodigue des conseils pratiques et délivre des informations objectives, en toute impartialité et indépendamment de tout intérêt commercial. Les conseils sont gratuits pour tous

Pour tout renseignement :

Espace Info Energie : - 05.49.61.61.91 ou eie.vienne@solihha.fr

Syndicat Mixte du Pays des Six Vallées : 05.49.57.09.74 ou climat@pays6vallees.com



Réduisez vos dépenses énergétiques

En engageant des travaux de rénovation

Le Syndicat Mixte du Pays des Six Vallées a mis en place la **plateforme de rénovation énergétique ACT'e**. Si vous envisagez de réaliser des travaux, des conseillers peuvent vous apporter de précieux conseils sur le plan technique, administratif et financier. Ce service est neutre, indépendant et gratuit ce qui vous garantit la maîtrise de votre projet. De la réflexion à la réalisation des travaux, les conseillers de la plateforme ACT'e vous accompagneront afin de vous aider à faire les meilleurs choix pour votre rénovation énergétique.

La première étape consiste à contacter l'**Espace Info Energie***. Des conseillers seront à votre disposition deux fois par mois dans les locaux de la communauté de communes.

*Un Espace Info Energie prodigue des conseils pratiques et délivre des informations objectives, en toute impartialité et indépendamment de tout intérêt commercial. Les conseils sont gratuits pour tous

Par des gestes simples au quotidien

Vous souhaitez économiser 200** € facilement ? Faites comme les 130 familles (célibataires comme familles nombreuses) qui ont déjà participé au défi *Famille à Energie Positive* et inscrivez-vous à sa cinquième édition organisée par le Pays des Six Vallées !

L'objectif est simple. Il faut réaliser en équipe 8 % d'économie d'énergie en modifiant uniquement les gestes du quotidien : régler la température du chauffage, éteindre les veilles d'appareils électriques et de nombreux autres gestes à découvrir. Et ça marche ! Grâce à l'accompagnement de l'Espace Info Energie*, les équipes réalisent en moyenne près de 12 % d'économie d'énergie par saison de chauffe.

Les inscriptions pour cette nouvelle édition sont possibles jusqu'au 23 novembre 2016 sur le site :

www.famille-a-energie-positive.fr

**moyenne nationale des gains réalisés par famille sur l'édition 2012-2013

Pour tout renseignement :

Espace Info Energie : - 05.49.61.61.91 ou eie.vienne@solihha.fr

Syndicat Mixte du Pays des Six Vallées : 05.49.57.09.74 ou climat@pays6vallees.com



L'eau du robinet et moi...

Je grandis avec les eaux de la Vienne

L'eau du robinet est le produit alimentaire le plus contrôlé. Adaptée à une consommation quotidienne, elle est naturellement équilibrée en minéraux et en oligo-éléments. Elle est soumise à de multiples analyses depuis son origine jusqu'aux domiciles des usagers.

Bon à savoir : Le chlore est utilisé pour garantir la qualité de l'eau durant son transport dans les canalisations. Pour faire disparaître l'éventuel goût de chlore, remplissez une carafe une heure ou deux avant de passer à table et placez-la au réfrigérateur.

J'économise avec les eaux de la Vienne

L'eau du robinet coûte 100 à 300 fois moins chère que l'eau en bouteille. 80% du coût d'une bouteille d'eau à l'achat est consacré à l'emballage et à la commercialisation.

Eau du robinet : approximativement 0,0018 € le litre.

Eau en bouteille : à partir de 0,17 € le litre.

Je respecte la nature avec les eaux de la Vienne

L'eau du robinet est plus écologique que l'eau en bouteille. La boire permet d'économiser environ 10 kg de déchets d'emballage par an et par personne. Disponible 24 h sur 24, au domicile des usagers, elle ne nécessite pas de transport motorisé.



Rendez-vous sur www.eauxdeviennne.fr

Des infos en ligne pour tous

Sur www.eauxdeviennne.fr, un accès usagers est destiné aux particuliers et aux professionnels. Des informations pratiques y sont délivrées, notamment sur le paiement de la facture, le transfert d'abonnement ou la protection du compteur. Un récapitulatif des démarches à entreprendre pour réaliser ou réhabiliter un assainissement non collectif y est également disponible. Des formulaires sont téléchargeables, à retourner complétés à Eaux de Vienne-Siveer. Un espace Environnement, à l'attention des petits et des grands, explique le cycle de l'eau, la production de l'eau du robinet et propose un quizz ludique.

Nouveau : Découvrez les nouveaux règlements de service depuis l'espace Téléchargement > Documents officiels. Ils présentent les prestations d'Eaux de Vienne-Siveer en eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif. Les obligations du syndicat et les responsabilités des usagers y sont renseignées.

Créer votre espace abonné

Aller en page d'accueil de <http://www.eauxdeviennne.fr> avec le numéro d'une de vos factures et votre référence abonné. Pour créer votre compte personnel sécurisé, cliquer sur l'onglet « Je me connecte à mon espace abonné », pour visualiser vos factures, payer en ligne, mettre à jour vos coordonnées... Ce service est également disponible depuis un smartphone.

Connaître vos droits : Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant.

Si vous souhaitez exercer ces droits, veuillez écrire à : Eaux de Vienne - Siveer – CIL – 55, rue de Bonneuil Matours - 86000 Poitiers ou cil@eauxdeviennne.fr. Toute demande doit être accompagnée d'un justificatif d'identité.



Contact : Les coordonnées du centre d'exploitation auquel vous êtes rattaché et les moyens pour le joindre figurent sur votre facture d'eau et d'assainissement.



Qu'est-ce que le SCOT du Seuil du Poitou ?

Prévoir des logements en nombre suffisant et adaptés aux enjeux énergétiques pour les habitants actuels et futurs du territoire, c'est le SCOT. Permettre un accès facilité de tous aux équipements et aux services, notamment grâce aux transports en commun, c'est aussi le SCOT. Organiser le développement économique et faciliter l'implantation des entreprises sur le territoire, c'est encore le SCOT. Préserver la biodiversité, le patrimoine et les paysages, c'est toujours le SCOT !

En d'autres termes, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document d'urbanisme et de **planification stratégique** de l'aménagement durable du territoire qui prépare l'avenir de tous. Il est construit par les **élus locaux**, avec la contribution de nombreux acteurs institutionnels, mais aussi privés. Elaboré à l'échelle d'un ensemble de communes, il doit permettre la **mise en cohérence** des questions d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de déplacements et d'environnement dans le cadre d'une **démarche globale de projection du territoire** à 15 ou 20 ans.

Document d'urbanisme plus souple que son prédécesseur, le Schéma Directeur, le SCOT ne définit pas la destination des sols mais organise l'aménagement du territoire, sur la base d'un **projet partagé**. Il fixe un cadre au développement urbain et rural et définit des **orientations et des prescriptions** avec lesquelles les documents d'urbanisme locaux devront être compatibles : Plans de Déplacements Urbains, Programmes Locaux de l'Habitat, Plans Locaux d'Urbanisme communaux ou intercommunaux et Cartes Communales.

Le SCOT fait l'objet d'une évaluation après 6 ans d'application. L'analyse des résultats de l'application du schéma en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation d'espace et d'implantation commerciale conduit au maintien en vigueur du SCOT ou à sa révision partielle ou complète.

Le dossier de SCOT se compose :

- d'un **rapport de présentation**, présentant le diagnostic territorial et expliquant les choix retenus, notamment au regard des incidences sur l'environnement,
- d'un **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**, traduisant le projet de territoire et fixant les objectifs des politiques publiques dans les différents champs de l'aménagement et du développement territorial,
- d'un **Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)**, définissant les objectifs, modalités, principes, projets, localisations et obligations permettant de traduire les orientations du PADD dans les politiques d'urbanisme, d'annexes.

Chiffres clés du SCOT en 2017

4 EPCI rassemblant **140 communes** et couvrant **47%** de la superficie du département de la Vienne soit **3300 km²**

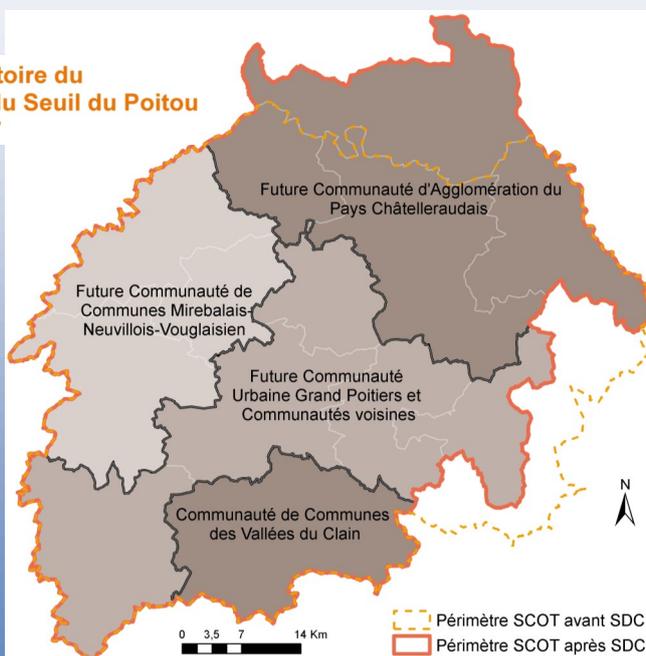
340 000 habitants dont 1/3 vit en zone rurale

19 000 établissements dont 93% de Très Petites Entreprises

4% du territoire est artificialisé, les espaces agricoles et les milieux semi-naturels couvrent respectivement **83%** et **13%** de la surface du SCOT

Source : INSEE-RP2013-SIRENE2014-CorineLandCover2006

Le territoire du SCOT du Seuil du Poitou en 2017



SCOT du Seuil du Poitou : où en sommes-nous ?

En 2016, l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Seuil du Poitou se poursuit. Après le schéma de mobilités validé en juin 2014 et le schéma de développement et d'aménagement économique finalisé en novembre 2015, les élus du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou (SMASP) planchent actuellement sur la construction d'une « stratégie habitat ».

A partir de 2017, un important travail de production du SCOT s'engagera dans le cadre de l'ambition commune définie par les élus et à partir des résultats des études préalables. Cette **démarche d'ensemblier** associera notamment les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) reconfigurés et les représentants des territoires de vie qui composent le SCOT. Une **large concertation sera engagée** et permettra aux communes de s'informer et de réagir sur le projet de territoire et le document d'urbanisme en résultant, qui devra être applicable en 2020.

Pour préparer ce travail, tous les maires et les adjoints à l'urbanisme seront invités, aux côtés des membres du SMASP, et ce dès le mois de mai 2016, à une **réunion d'information**. Ce sera l'occasion, au travers le **témoignage d'un autre SCOT**, de prendre connaissance très concrètement de cet outil, de son contenu et de ses implications pour un territoire.

Le SCOT est une chance pour le développement du territoire : jugez-en par vous-même !

> Retrouvez toute l'information relative au SCOT du Seuil du Poitou sur le site internet : www.scot-seuil-du-poitou.fr.

Informations pratiques

Les propriétaires riverains d'un cours d'eau sont tenus à son entretien régulier

Les propriétaires riverains sont tenus, réglementairement, d'assurer un entretien régulier des parcelles attenantes et du lit du cours d'eau (article L.215-14 du code de l'environnement*).

Qu'est-ce que l'entretien régulier?

L'entretien régulier comprend l'enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, l'élagage ou le recépage de la végétation des rives ainsi que le faucardage localisé.

En règle générale, il faut :

- **enlever** les embâcles qui obstruent totalement le lit du cours d'eau et forment des barrages, peuvent avoir des conséquences sur les ouvrages (ponts, chaussées de moulins...), provoquent d'importantes érosions, créant un danger pour les biens ou les personnes.
- **élaguer** des branches basses de la ripisylve avec pour objectif de ne pas freiner l'écoulement des eaux mais aussi d'apporter de la lumière au niveau du cours d'eau. Il doit être partiel et non systématique

Les produits de nettoyage ne doivent pas être abandonnés dans les cours d'eau. Ils seront, dans le respect des réglementations locales, détruits, transportés en déchetterie ou déposés, au fur et à mesure des travaux, hors des limites des crues afin que les eaux ne puissent les entraîner.

Qui effectue l'entretien régulier ?

Le propriétaire ou l'exploitant riverain est responsable de l'entretien régulier du cours d'eau. Le lit des cours d'eau non domaniaux appartient pour moitié aux propriétaires des deux rives, selon l'article L.215-2 du code de l'environnement, mais pas l'eau qui s'y écoule.

Le **Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud** en tant syndicat de rivière et structure publique, intervient sur les parcelles communales en priorité et sur les parcelles privées en conseil et appui technique aux propriétaires lorsqu'il y a nécessité d'intérêt public et que l'accès au cours d'eau est autorisé par le propriétaire aux usagers. Pour plus de renseignement pouvez contacter les techniciens de rivière (à St Maurice la Clouère au 05 49 18 25 48 ou à Couhé au 05 49 37 81 34).

* Selon l'article L.215-14 du code de l'environnement, « l'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique ».



Informations pratiques

Déchèteries :

C'est une gestion de la communauté de communes. Pour accéder aux déchèteries de Vivonne et Iteuil, vous devez être équipé d'un badge :

Vous pouvez télécharger un formulaire de demande le site : <http://www.valleesduclain.fr/> ou retirer le formulaire directement dans votre mairie ou encore au siège de la communauté de communes à La Villedieu du Clain.

Le badge vous sera envoyé directement à votre domicile dans un délai de 10 à 20 jours, à réception de votre demande.

En voici les horaires d'ouverture et de fermeture:



	Iteuil 05 49 37 12 74		La Villedieu du Clain		Marnay 05 49 59 00 41		Nieuil L'Espoir		Nouaillé- Mauvertuis		Roches Prémarie Andillé		Smarves		Vivonne 05 49 36 08 29		Vernon		
	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	
Lundi	X	X	X	X			X			X	X			X	X				
Mardi																X			
Mercredi		X								X	X			X	X	X			X
Vendredi		X						X		X				X		X			
Samedi	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Horaires d'été (du 01/04 au 30/09) : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00 - Horaires d'hiver (du 01/10 au 31/03) : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00

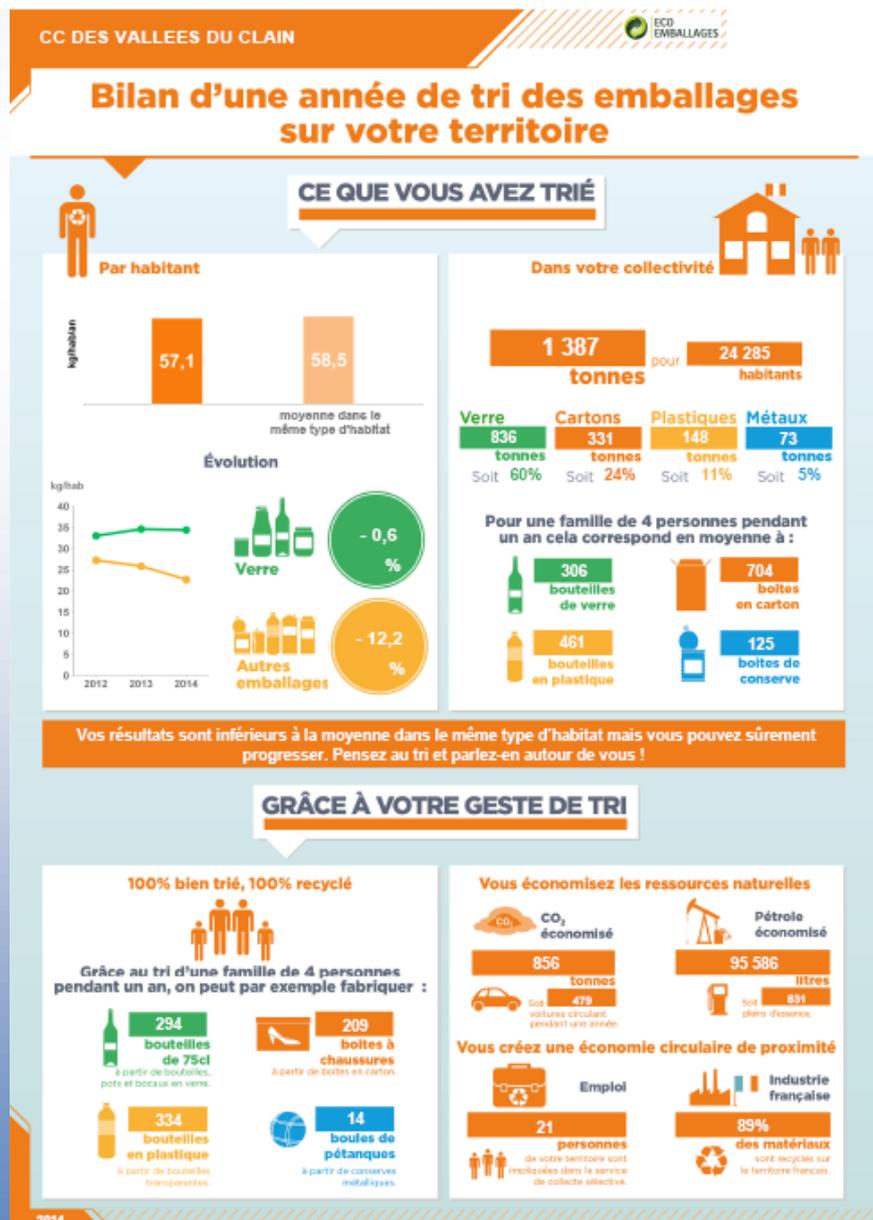
Pour tout renseignement, contactez le 05 49 89 02 89

Tri des déchets

Attention à ce que vous mettez dans vos cuvettes de WC : lingettes, tampons hygiéniques et préservatifs sont interdits car cela bouche les filtres des égouts aux lagunes.

Merci pour votre civisme en pensant à ceux qui travaillent au nettoyage de ces lagunes.

Le tri des déchets ménagers est entré dans notre quotidien ; continuons nos efforts.





Au quotidien, Présence Verte Services vous assure **un service de proximité**, dans une relation de confiance. Sans engagement, **faites-vous plaisir** avec les repas à domicile et **à la Carte** : tout est au choix, du potage jusqu'au dessert.

Découvrez nos choix de menus sur presenceverteservices.com - rubrique « nos menus ». Inscription sur le site, sans engagement de votre part.

Libre et autonome, mais jamais seul : avec la téléassistance classique ou mobile de Présence Verte, vous êtes **en sécurité** en tous lieux.

TARIFS PREFERENTIELS pour les habitants de la commune, renseignez-vous !



Plus d'infos au **05 49 44 59 99**



propose ses salariés

Pour 1 heure, 1 semaine, 1 mois...

... Aux particuliers

- En ménage/repassage
- En garde d'enfants
- En jardinage
- En petit bricolage
- (petits travaux de maçonnerie, travaux de peinture, pose de papier peint)
- Pour une aide au déménagement



... Aux professionnels

- Pour l'entretien de vos locaux ou de vos espaces verts
- Pour de la manutention
- Pour une aide administrative
- Pour vos besoins sur des chantiers

... Aux collectivités

- Pour une aide en cuisine, en garderie
- Pour l'entretien de vos locaux
- Pour la tenue de déchetterie, le ripage

Un recrutement simple, rapide ? L'ENVOL : au service de tous !

**Aucune démarche à effectuer,
L'ENVOL s'occupe de tout l'administratif !**

05 49 88 91 29

Mail : ai@lenvol86.fr / Site internet : www.lenvol86.fr



Agrément préfectoral du 24/03/1993 - Conventions : POLE EMPLOI, Conseil Départemental



L'association « APEF FAMILLES RURALES », SERVICE D'AIDE A DOMICILE apporte depuis 1992 une aide aux familles et aux personnes âgées et/ou handicapées :

- Entretien du logement et du linge,
- Aide à la préparation des repas, les courses
- Aide à la toilette.

Le service propose également de la garde d'enfant à domicile sur des horaires atypiques.

Le service d'aide à domicile de l'APEF intervient sur les cantons de Gençay, Civray, Charroux, Couhé, Vivonne, Lusignan, La Villedieu du Clain, Poitiers CAP.

L'APEF participe à des projets : - « la Pause -Café des Aidants », un point de rencontre et d'informations sur Gençay ou Savigné, destiné aux Aidants Familiaux qui assurent un soutien à une personne en perte d'autonomie, - Réflexion sur l'isolement des personnes âgées avec d'autres partenaires et la MSA.

L'APEF recherche aussi des bénévoles pour des actions sociales (visite des usagers, ...), des actions de communication ou pour une aide administrative.

Pour nous contacter, 1 numéro : 05 49 53 02 16, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, du lundi au vendredi.

Pour nous rencontrer, 1 adresse : 1 Bis Cité de la Roche – 86160 GENÇAY (à côté du foyer logement)
18 place de Coïmbra, à Poitiers (sur RV)



L'ADMR vous aide à mieux vivre chez vous Un service de proximité par un personnel qualifié

- aide aux courses, transport accompagné
- aide à la toilette
- préparation, aide aux repas
- aide au lever, coucher, habillage, déshabillage ...

Besoin d'un coup de main pour gérer le quotidien ?

Réduction d'impôts*

- transport à l'école ou aux activités
- garde d'enfants à domicile occasionnelle ou régulière
- ménage, repassage

***selon législation en vigueur**
Association ADMR, 99 Grande Rue 86370 Vivonne
tél : 05-49-18-06-88 / info.assovivonne.fede86@admr.org



La Mission Locale, un service pour les jeunes

La Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne est une structure qui informe, oriente et accompagne des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans leurs démarches d'insertion professionnelle et répond à leurs questions sur des thèmes tels que l'emploi, la formation, le logement, la santé, la mobilité...

Chaque jeune peut bénéficier de conseils personnalisés pour définir son projet professionnel et mettre en place toutes les étapes nécessaires à sa réalisation.

En 2015, 2026 personnes ont été accompagnées par la Mission Locale sur l'ensemble de son territoire.

Zoom sur la Garantie Jeunes*

La Garantie Jeunes vise à accompagner les jeunes de 18 à 26 ans vers l'autonomie.

C'est un contrat réciproque d'engagements d'un an entre un jeune et la Mission Locale.

Il débute par un parcours d'accompagnement collectif avec une présence quotidienne renforcée à la Mission Locale.

Le jeune participe à différents ateliers lui permettant de travailler son autonomie dans les actes de la vie quotidienne (démarches administratives, transport, logement...), l'incitant à se mettre en action (valoriser ses compétences...) et à développer sa culture professionnelle.

Dans le cadre de son parcours, 3 formations sont également assurées (habilitation électrique, Sauveteur Secouriste du Travail, Gestes et Postures).

Chaque jeune perçoit une allocation mensuelle pouvant aller jusqu'à 470€ pour sécuriser son quotidien et l'aider à se projeter dans un avenir professionnel en favorisant des expériences en milieu de travail.

Si vous êtes intéressé(e), prenez contact avec la Mission Locale pour vérifier votre éligibilité.



**Dispositif financé par l'Etat.*

Coordonnées de la Mission Locale : Pays des 6 Vallées

LA VILLEDIEU DU CLAIN

Maison des Services Publics : 2 Chemin des Pradilles - 86340 La Villedieu Du Clain - **05 49 53 26 48**

LUSIGNAN

Maison des Services : 7 Rue Enjambes - 86600 Lusignan - **05 49 43 69 20**

VIVONNE

99 Grand'Rue - 86370 Vivonne - **05 49 43 52 41**

VOUILLÉ

2 bis Basses Rues - 86190 Vouillé - **05 49 51 82 75**

ITEUIL : renseignements au **05 49 43 69 20**



* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en Conseil d'Etat avant le 1er octobre 2016 suite à l'avis du Conseil régional.



Les pages pratiques

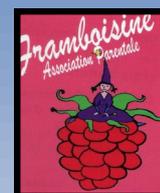
Framboisine

Les 3 services sont gérés par l'Association Parentale Framboisine en partenariat avec la CAF, la MSA et la Communauté de communes des Vallées du Clain.

Coût adhésion à Framboisine :

20 € par an pour les résidents CCVC

24 € hors CCVC



- **RAM - Relais Assistantes Maternelles**

Le RAM est un lieu où les assistantes maternelles, les enfants et les parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux.

- **Pour les assistantes maternelles**, le RAM offre : une aide à la reconnaissance de la profession ; un lieu d'information sur les droits et la réglementation ; un lieu d'échanges entre les assistantes maternelles ou d'autres professionnels de la petite enfance ; des animations en soirée autour de thèmes ou de projets ; soutien et conseils dans les relations avec l'enfant ou les parents.

- **Pour les enfants**, c'est un lieu de rencontre où ils pourront : se préparer à vivre en groupe ; apprendre à respecter les autres ; découvrir de nouvelles sensations, de nouveaux matériaux lors des temps collectifs

- **Pour les parents**, le RAM offre : une recherche individualisée d'une assistante maternelle avec un suivi des places disponibles ; une information sur les démarches administratives, aides (CAF), contrat de travail... ; une personne médiatrice à l'écoute en cas de difficultés ou de conflits ; des animations, soirées à thèmes, fêtes organisées par l'association (Noël...).

Permanence de 14h00 à 18h00 (de préférence sur rendez-vous).

- Le lundi à Vivonne.

- Le jeudi à Iteuil.

Claudine Peyramaure au 06 35 32 85 22 ; ramframboisine@gmail.com

- **LAEP - Lieu d'Accueil Enfants Parents**

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) offre un espace de rencontre, de parole et d'échanges autour de la relation enfants-parents, en dehors de toute visée thérapeutique.

Animé par une professionnelle de la petite enfance, vous y vivrez, au travers de jeux et d'activités programmés des moments différents d'échanges et de partage avec vos enfants.

Ces ateliers ont lieu les mardis et jeudis de 9h30 à 12h00.

Pour tout renseignement veuillez contacter :

Frédérique Bouzelif au 06 03 43 39 25 ; laepframboisine@gmail.com

- **Un Espace Parents**

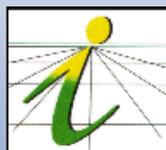
Une **bibliothèque** est à la disposition des familles adhérentes de l'association avec des ouvrages de jeunesse, des livres sur l'éducation, le sommeil, l'alimentation..., ainsi que des magazines professionnels. Un registre de prêt en gestion libre permet de s'enregistrer au moment du départ du livre. Il est important de le remplir !

Par ailleurs, un entretien peut être sollicité avec la **psychologue** de l'association, Carole Naturel, pour évoquer toute situation en lien avec l'enfant accueilli. Si vous souhaitez la rencontrer, rapprochez-vous des responsables techniques des multi-accueils.

Vous pouvez également la contacter par mail : carolenaturel@gmail.com

ou par téléphone : 06 56 89 61 83.

L'Embellie



Iteuil

Association loi 1901

Espace Maurice Menu

25 route de la Gare, 86240 ITEUIL.

Tel. 05 49 55 07 59

Association ITEUILLAISE, créée en 1996

Composée de bénévoles, elle est gérée par un conseil d'administration.

L'adhésion est gratuite

Ses objectifs fondamentaux sont la lutte contre la précarité et l'isolement

NOS VALEURS : Solidarité, partage, entraide, convivialité, respect des différences

DANS LES PRINCIPES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE





Le Réseau Gérontologique du Val de Vonne

Aide et soutien aux personnes âgées dépendantes à domicile.

Association loi 1901 créé en 2000 sous l'impulsion du Dr Michel BESSON, le Réseau Gérontologique du Val de Vonne est administré par une équipe de bénévoles présidée par le Dr Samuel EVINA.

Il assure par délégation du conseil départemental la mission de « CLIC » (centre local d'information et de coordination), guichet d'information, de conseil et d'orientation pour les personnes âgées, leur entourage et les professionnels leur venant en aide.

Son objectif :

L'amélioration de la prise en charge des personnes âgées en difficulté à leur domicile :

Ce travail est assuré par une équipe motivée et compétente formée d'une secrétaire, quatre infirmières coordinatrices, deux assistantes sociales, et une psychologue ; cette équipe est complétée d'un médecin généraliste (*Président*) et d'un médecin gériatre coordinateur (*Vice-Président*), bénévoles. Dans tous les cas, les actions menées le sont avec l'accord de la personne aidée, son représentant légal et/ou sa famille ; rien ne saurait être imposé...

L'intervention du Réseau est gratuite (*financement par le département, l'ARS et les communautés de communes, les cotisations*).

N'hésitez pas à nous faire appel en cas de difficulté pour vous ou l'un de vos proches.

Adresse : 29, rue de Chypre - 86600 Lusignan
Tél : 05.49.54.38.62
e-mail : reseau-gerontologique@wanadoo.fr

Ses actions :

- Répondre à toute question concernant la prise en charge sociale et/ou médicale de la personne âgée à domicile.
- Évaluer les handicaps, les difficultés médico-sociales et en proposant un plan d'aide adapté à la personne et ses difficultés.
- S'assurer du fonctionnement de ce plan d'aide, de sa pertinence et des évolutions à y apporter, en coordination avec la personne, sa famille, et les professionnels intervenant au domicile (médicaux et sociaux), toujours dans l'objectif de la qualité des soins et de l'aide à domicile, pour un meilleur confort de la personne âgée, de son entourage et ses aidants.
- Organiser en cas d'importante difficulté, une concertation en réunissant l'ensemble des intervenants, la personne aidée et sa famille pour trouver les solutions les mieux adaptées et acceptées par tous.
- Alerter le médecin traitant lorsque les tests de dépistage (*vision, équilibre, troubles cognitifs, malnutrition*) révèlent des troubles justifiant d'anticiper son intervention.

Vous avez un jardin, un potager ? Alors cultivez-y aussi la nature !

À la ville comme à la campagne, la flore sauvage et la petite faune (insectes, oiseaux, batraciens ...) ont de plus en plus de mal à trouver leur place. Et si, pour redonner sa place à la nature, nos parcs, jardins et balcons devenaient moins artificiels ? Cela nous rendrait bien des services et embellirait notre vie. Pour accueillir plus de biodiversité chez vous, imitez la nature ! Voici les conseils de nos jardiniers...

Respectez le cycle de la vie

Tous les êtres vivants sont liés par la chaîne alimentaire : les plantes en sont le premier maillon, viennent ensuite les animaux végétaux qui les consomment, leurs prédateurs, qui sont mangés à leur tour, puis les organismes qui recyclent la matière morte végétale ou animale. Il se crée entre tous un équilibre qui limite la prolifération des uns au détriment des autres, à condition toutefois que chacun trouve aussi où se loger pour se reproduire et s'abriter selon ses besoins.

▼ Mésange bleue.



Offrez le gîte et le couvert

La vie commence dans le sol

Nourrissez votre sol avec du compost. En le digérant, les insectes, vers, champignons et bactéries qui y vivent entretiendront sa fertilité naturelle. Protégez-le des agressions du vent, du soleil et du froid avec de la paille, de l'herbe sèche ou des végétaux broyés. Pour l'ameublir, contentez-vous de l'aérer à la grelinette sans le retourner, ce qui bouleverserait sa structure et perturberait ses précieux habitants. Vous pourrez ainsi proscrire définitivement les engrais chimiques, toxiques pour la vie souterraine et pour vous.

Flours et plantes sauvages

Ne tondez pas trop ras votre pelouse et laissez-la se développer et fleurir par endroits pour offrir nourriture et refuges à de nombreux animaux, notamment aux insectes pollinisateurs. Dans vos massifs, si vous aimez les variétés horticoles, privilégiez

les fleurs à corolle simple, plus accessibles aux butineurs, et laissez fleurir des herbes spontanées en mélange.

Le rôle des arbres

Plantez des haies et des buissons d'espèces locales qui produisent fleurs et baies au fil des saisons. Conservez les vieux arbres : cavités et fissures abritent des nids et offrent des sites d'hibernation, le bois pourrissant nourrit de nombreux insectes.

Des abris partout

Vous pouvez installer des nichoirs pour les oiseaux, les insectes et les chauves-souris, mais commencez donc par préserver les nombreux abris que le jardin offre naturellement : tiges des plantes sèches, feuilles mortes, compost, tas de bûches ou de branchages, pierres en tas ou en muret... Et n'oubliez pas que le lierre, la ronce et l'ortie (très appréciée par les chenilles de nombreux papillons) sont inestimables pour de nombreuses espèces.

L'eau, c'est la vie !

Aménagez un point d'eau : les libellules et les batraciens viendront y pondre, les abeilles, les oiseaux et les petits mammifères s'y désaltérer. Pensez à le sécuriser avec une rampe en grillage pour la faune terrestre.

Et au potager ?

Les alignements artificiels de plantes favorisent les maladies et les proliférations d'insectes. Pour limiter ces désagréments, associez divers légumes entre eux et avec

Photos : Alain Boullah-LPO



des fleurs, et pratiquez la rotation des cultures. Laissez quelques légumes monter à graines, tolérez des fleurs sauvages spontanées et les premiers pucerons pour attirer syrphes, chrysopes, papillons, coccinelles et mésanges qui se chargeront de tout réguler.

Laissez vivre votre jardin

Ne nettoyez pas trop votre jardin et supprimez tout pesticide. Composez plutôt avec la nature et découvrez l'esthétique d'un jardin un peu sauvage. Enfin, prenez le temps d'observer la vie qui s'y installe, la diversité des insectes, oiseaux, lézards, etc., mais aussi celle des fleurs sauvages.

La LPO Vienne a édité quatre fiches sur le jardinage et sur la nature au jardin. Vous pouvez les télécharger sur le site vienne.lpo.fr (dans « Nos publications », à la rubrique « Plaquettes et affiches »). Si vous n'avez pas Internet, demandez-nous l'édition papier.

LPO Vienne

389 avenue de Nantes - 86000 POITIERES
Tél. 05 49 88 55 22 - vienne@lpo.fr
Site vienne.lpo.fr - LPO Vienne

▼ Syrphes. Les mouches de cette famille sont inoffensives et très utiles au jardin car leurs larves consomment des pucerons en grand nombre.



Enfance :

Ecole Primaire (Marnay).....	05 49 59 38 29
Groupe scolaire G.Habrioux (Château-Larcher).....	05 49 43 48 75
Framboisine : Relais Assistante Maternelle (RAM).....	06 35 32 85 22
Vivonne.....	05 49 53 60 38
Iteuil.....	05 49 38 09 92
Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP).....	06 03 43 39 45
Assistante maternelle agréée Yolande Sécher, 3 rue de l'église.....	06 41 43 48 34
Accueil de Loisirs l'Anjouinière (Vivonne).....	05 49 43 78 85

Délocalisé à l'école publique d'Iteuil jusqu'en juin 2017.

Social :

Assistante sociale Mme Bessaguet, Fontaine-le-Comte.....	05 49 00 51 30
Mission locale rurale (ex-Erige).....	05 49 43 52 41
L'Envol.....	05 49 88 91 29
Épicerie sociale association Coup de Pouce Vivonne.....	06 88 74 94 28
L'embellie Iteuil.....	05 49 55 07 59

Services à la personne :

Familles Rurales (APEF).....	05 49 53 02 16
ADMR.....	05 49 18 06 88
Portage des repas à domicile Présence verte services Poitiers.....	05 49 44 50 99
Don du Sang.....	05 49 44 51 99

Administratif :

Communauté de Communes Vallées du Clain.....	05 49 89 02 89
Eaux de Vienne Gençay.....	05 49 59 38 83
Sorégies Vivonne.....	05 49 44 79 00
Trésor public Vivonne.....	05 49 43 41 10

Paroisse :

Presbytère Gençay.....	05 49 59 31 12
Déléguée pastorale de la communauté locale Sophie Roy.....	05 49 42 02 20



Communiqué

Rose-Marie BERTAUD et Gilbert BEAUJANEAU,
Conseillers Départementaux du Canton de Vivonne,
Vous informent qu'ils sont à votre entière disposition
Pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population.
Si vous souhaitez les rencontrer, obtenir un conseil,
Un accompagnement, n'hésitez pas à les contacter
Aux numéros ci-dessous :

Rose-Marie BERTAUD - 06 15 76 43 68
Gilbert BEAUJANEAU - 06 81 48 47 35
Christelle MARTINEZ, collaboratrice - 05 49 39 54 11
Mairie de Nieuil l'Espoir - 05 49 42 65 04

Relais des 4 Ponts
 BAR - RESTAURANT
 ÉPICERIE
 DÉPÔT DE PAIN
 17, rue des Ecoles
 86160 MARNAY
 05 49 51 93 17
 Meilleurs Vœux



Le Moulin de Trancart
 Salle de réception & gîte de groupe



QR code
 Sandrine FAUCHER
 06 03 12 10 43
 sandrinefaucher@mac.com
 www.moulindestrancart.fr

BOULANGERIE-PÂTISSERIE
 Jacques VEAU
 Téléphone : 05 49 59 40 43



GÎTE RURAL
LE COLOMBIER
 LOUIS QUAIS
 05 49 43 40 51



Bienvenue au
 « Château de Boisoursier »



Chambres d'hôtes en demeure Poitevine
 B. & Catherine Wibaux <http://www.boisoursier.fr/>
 Tel: 05 49 59 39 88 / Port: 06 99 27 14 87

GÎTE RURAL
LE BOUCHET
 M et Mm DANIEL
 GAUDIN
 05 49 37 19 77



**DERATISATION
 DESINSECTISATION**
 Rats, souris, puces, cafards, punaises de lit, etc.



BONNEAU DELPHINE
 5 Rue André Moreau
 86160 MARNAY
 Port.: 07 78 63 14 71

Metafit Bodyweight Training
 Bootcamp/TRX/Kettlebells/Battle Ropes & More



REJUVEN8

Alan R. Cavanagh
 Functional Fitness Instructor
 rejuven8@live.co.uk

Le Rêve
 Bois Coursier, 86160 Marnay
 0549 593715/0044 7769804095

Rejuven8.me.uk / Rejuven8.fr - SIRET: B10736689200011

Chantal PAPAGIORGIU-GUITER

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE
 Thérapie individuelle
 Thérapie de couple
 Thérapie familiale

4 chemin du MOULIN
 Le bourg
 86160 - MARNAY
 09 62 18 20 89

cpapagiorgiouguiter@gmail.com

KREMER YANIS
 06 17 17 58 91
 yanismanu@hotmail.fr

3 impasse des églantiers
 86160 Marnay

PEINTRE DECORATEUR



JARDINS&CO
 espace vert-viennet.fr



AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR - ENTRETIEN - ÉLAGAGE ABATTAGE - LOCATION VÉGÉTAUX

Tél: 06 77 26 15 92
 4, rue du Bas Medelle 86160 MARNAY

capifrance
 Faire plus pour votre bien



Véronique BON
 Conseiller immobilier
 CAPIFRANCE sur votre commune
 06 07 01 89 87
 veronique_bon@capifrance.fr
 Estimations gratuites - Ventes

mon site www.capifrance.fr

Les Cheminées Benoit
 Vente et Pose
 Cheminées sur mesure, poêle, bois, granulés
 Entretien, Ravalement...



06.16.80.77.90
 mail : cheminees-benoit@hotmail.fr
 86160 Marnay

MDS MACONNERIE
 petite maçonnerie/rénovation



MARTINS DOS SANTOS EMILIEN

86160
 Marnay
 06 43 80 7129

dossantosemilien@orange.fr

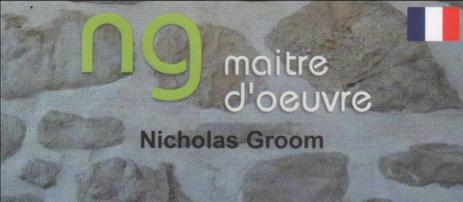
Sophie PIJOLLET
 Menuiserie -- Ebénisterie
 Construction bois -- Rénovation
 Tél. : 06 35 16 80 71
 "la cantine"
 FONTAIGRE
 86160 MARNAY



ERIC JOLY
 S.A.R.L.
 RÉNOVATION
 MAÇONNERIE
 TERRASSEMENT
 COUVERTURE
 ZINGUERIE

10 Le Vieux Marnay
 86160 MARNAY
 Tel. 05 49 43 45 09

ng maître d'oeuvre
 Nicholas Groom



tel: 06 15 88 60 07
 nick@nicholas-groom.fr
 www.nicholas-groom.fr
 No. Siret 80971274800015
 Activités d'Architecture

Plans Architecturaux
 Dessins d'Agrandissement
 Dessins de Restauration
 Conseils

MULTISERVICE DU BÂTIMENT
 Electricité - Sanitaire
 Dépannage - Divers
 Montage de meubles - Aménagement



Francis JOLY
 Les Robertières - 86160 MARNAY

☎ 06 22 44 61 57 • 05 49 59 22 10